

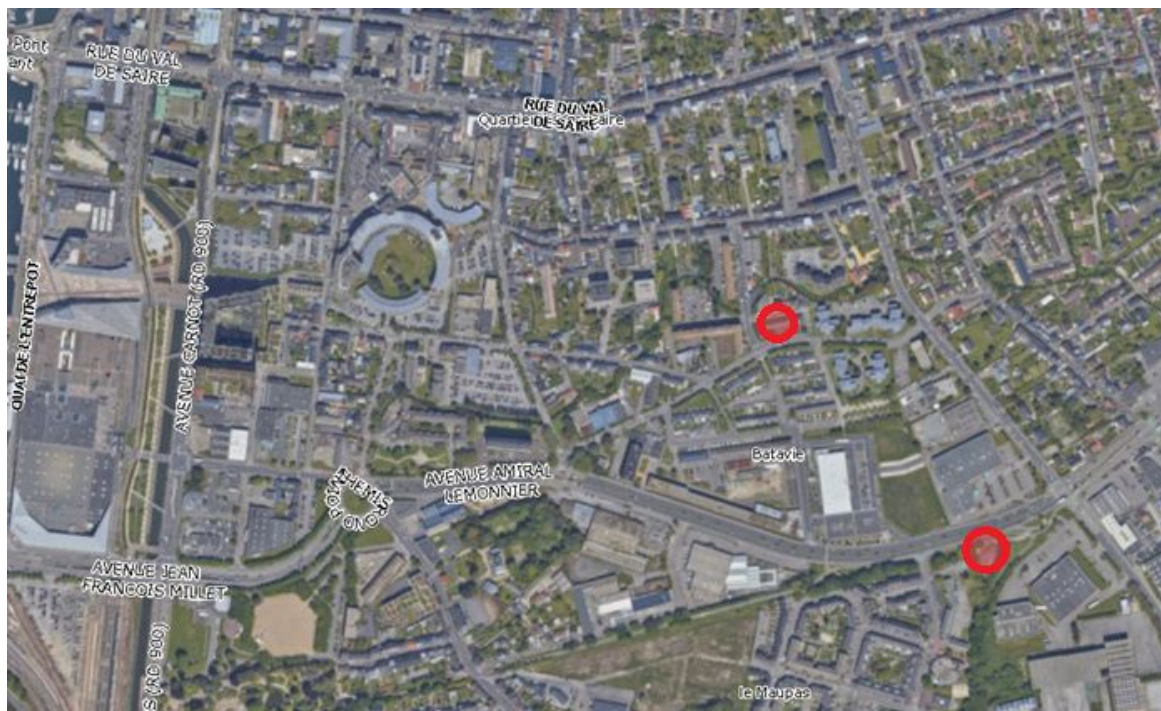
Pôle patrimoine et cadre de vie
Direction études et travaux bâtiments
Rapporteur : Bertrand LEFRANC

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_305
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

48 - NOUVEAUX ÉCO-PÂTURAGES APRÈS DÉMOLITIONS DE L'ANCIENNE SPA ET DE L'ANCIENNE ÉCOLE BATAVIA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

1/ Contexte / Situation



L'école Batavia, située 13 Rue Georges Guynemer à Cherbourg-Octeville, a été fermée il y a plus de 10 ans. L'ancienne SPA, située rue amiral Lemonnier, a été fermée en 2017, suite à la création d'un refuge neuf sur la commune de Tollevast. Les deux bâtiments sont distants d'environ 400m, ils vont être démolis courant 2024.

2/ Présentation du nouveau projet

L'ensemble du bâtiment de l'ancienne école Batavia va être curé, désamianté, puis démolé. L'ensemble du bitume de la cour, ainsi que les surfaces d'aire de jeux vont être retirés, ce qui va permettre la végétalisation de l'ensemble de la parcelle de 1.275m².

Cette parcelle, située dans un quartier résidentiel, va être transformée en verger qui sera géré en éco-pâturage. Les clôtures existantes seront conservées et deux nouveaux portails seront installés afin de faciliter le transfert des animaux.

L'ensemble de la parcelle sera décaissée sur 20 cm, puis recouverte de terre végétale sur 20cm. La parcelle sera engazonnée avec diverses essences de type prairie. 10 nouveaux arbres fruitiers seront plantés : 4 pommiers, 3 pruniers et 3 noisetiers. Des brebis seront présentes sur le site environ 3 mois par an. Les 9 mois restant, le site sera en accès libre aux habitants du quartier, qui pourront ainsi récolter des fruits.

Les arbres existants sur le site seront conservés, dès que possible, notamment : l'actuel pommier ainsi que des bouleaux, qui se trouvent en bordure de parcelle.



Visuels avant/ après

Sur le site de l'ancienne SPA, l'ensemble du bâtiment sera également curé, désamianté puis démolé. L'ensemble des dalles, fondations, réseaux seront retirés. Le site sera également décaissé sur 20cm pour pouvoir le végétaliser (terre végétale sur 20 cm). La plantation d'arbres sur le site et sur les abords est envisagée. Les arbres existants sur le site seront conservés, dès que possible, notamment : les eucalyptus qui se trouvent en bordure de parcelle.

Des clôtures neuves de 2m de haut et un portail d'accès seront installés, afin que l'ensemble de la parcelle de 1.095m² soit géré en éco-pâturage. A ce stade du projet, il est envisagé l'installation d'ânes ou de brebis. Les élèves de l'école Jaurès, voisine du site, profiteront de cet espace renaturé



Visuels avant/ après

3/ Coût du projet

Estimation des opérations :

Site Batavia :	150.000 € TTC
Site SPA :	90.000 € TTC
TOTAL :	240.000 € TTC

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau. Le montant de subventions maximum est de 80€/ m² désimperméabilisé.

4/ Calendrier

- Consultation des entreprises : Octobre 2023
- Objectif de notification : Novembre/décembre 2023 (engagement des crédits en 2023)
- Préparation : Janvier/Février 2024
- Démolition : Mars/Avril 2024
- Engazonnement : Septembre 2024
- Plantations : Octobre 2024

Le conseil municipal est invité à approuver les programmes de ces opérations ainsi que leurs calendriers et financements prévisionnels

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h14		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 1 Pascal BRANTONNE	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_305-DE